

**comparaison du tarif ancien (droit de recette et droits d'acompte)
avec le tarif nouveau honoraires de recouvrement**

hypothèse n° 1 recouvrement d'une dette de loyer
d'un montant de 2500 euros en principal et 350 euros de frais payé en une fois

Tarif ancien		tranche	pourcentage	droits
principal	2 500,00 €			
frais de justice	350,00 €			
droit de recette		2 500,00 €	1	25,00 €
total payé	2 875,00 €			

Tarif nouveau		tranche	pourcentage	droits
principal	2 500,00 €			
frais de justice	350,00 €			
honoraires de recouvrement		2 500,00 €	8	200,00 €
		350,00 €	5	17,50 €
total des honoraires de recouvrement				217,50 €

rem. : limité à 100 euros (... 4 fois plus) pour les dettes d'énergie, d'eau, gaz, telecom

hypothèse n° 2 recouvrement d'une dette de loyer de 2500 euros en principal
et 350 euros de frais payé en 24 fois à raison de mensualités de 113 euros à 8% d'intérêt

Tarif ancien		tranche	pourcentage	droits
principal	2 500,00 €			
intérêts (8%)	213,64			
frais de justice	350,00 €			
droit de recette		2 713,64 €	1,00 €	27,14 €
droits d'acompte (20x5,04)				100,80 €
total des droits				127,94 €

Tarif nouveau				
idem soit				217,50 €

rem. : limité à 100 euros pour les dettes d'énergie, d'eau, gaz, telecom

hypothèse n° 3 recouvrement de 5000 euros en principal et 350 euros de frais
payé en une fois

Tarif ancien		tranche	pourcentage	droits
principal	5 000,00 €			
frais de justice	350,00 €			
droit de recette		5 000,00 €	1	50,00 €

Tarif nouveau		tranche	pourcentage	droits
principal	5000	2500	8	200
		2500	5	125
frais de justice	350	350	2	7
total des honoraires de recouvrement				332

rem. : limité à 100 euros (... 2 fois plus) pour les dettes d'énergie, d'eau, gaz, telecom

hypothèse n° 3 recouvrement de 5000 euros en principal et 350 euros de frais
payé en 36 mensualités de 156,68 à 8% d'intérêts

Tarif ancien		tranche	pourcentage	droits
principal	5 000,00 €			
intérêts (8%)	640,55 €			
frais de justice	350,00 €			
droit de recette		5 640,55 €	1,00 €	56,41 €
droits d'acompte (36x8,32)				299,52 €
total des droits				355,93 €

Tarif nouveau		tranche	pourcentage	droits
principal	5000	2500	8	200
		2500	5	125
frais de justice	350	350	2	7
total des honoraires de recouvrement				332

remarque : limité à 100 euros pour les dettes d'énergie, d'eau, gaz, telecom